



Comment évaluer votre entreprise ?

Fiche pratique publié le **22/06/2022**, vu **563 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://assistant-juridique.fr)

L'évaluation de la valeur de votre entreprise sera différente si vous cédez seulement son fonds de commerce ou l'ensemble de ses titres.

Dans le premier cas, la valeur du fonds de commerce sera fonction du résultat dégagé par l'activité.

Sachant que certains retraitements comptables devront être opérés sur le compte de résultats selon que vous exercez en tant qu'indépendant ou dans le cadre d'une société.

Une fois le résultat d'exploitation retraité, on lui appliquera un coefficient multiplicateur qui dépendra de la conjoncture mais aussi du secteur d'activité de votre entreprise (méthode de la rentabilité).

On pourra également prendre en compte le chiffre d'affaires réalisé ou encore procéder par comparaison en analysant les résultats des transactions opérées récemment sur des fonds équivalents dans les mêmes zones géographiques.

Si vous envisagez de céder les titres de votre société, autrement dit l'intégralité de l'entité, deux approches principales d'évaluation vous seront généralement proposées : la méthode patrimoniale, qui consiste à inventorier les éléments d'actifs et de passif de votre entreprise, à estimer leur valeur économique et à retrancher la valeur des seconds de celle des premiers.

Et la méthode par la rentabilité qui, comme celle présentée pour l'évaluation du fonds de commerce, verra appliquer un multiple aux résultats dégagés par votre entreprise en fonction, là encore, des pratiques dans son secteur d'activité ou des perspectives économiques.

Panacher plusieurs méthodes d'évaluation est également possible.

Source : acogera.fr

Pour plus d'infos : [Comment calculer le coût de rachat d'un fonds de commerce ?](#)

Voir aussi notre guide : [Céder un fonds de commerce](#)

Articles sur le même sujet :

- [Céder des parts de SARL](#)

- [Céder un fonds de commerce](#)
- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Dissoudre une SARL](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)
- [Vaut-il mieux vendre son fonds de commerce ou ses parts sociales ?](#)
- [Cession d'une entreprise à ses salariés : méthode à privilégier](#)
- [Cession de parts sociales : conclure un pacte de préférence](#)
- [Cession de parts sociales : la promesse de cession](#)
- [Céder des parts de SARL : étapes à suivre et formalités](#)
- [Qu'est-ce que l'obligation d'information préalable des salariés en cas de cession ?](#)
- [La cession de parts sociales sous conditions suspensives](#)
- [La cession de parts sous conditions résolutoires](#)
- [Comment est imposée la plus-value de cession de parts de SARL ?](#)
- [Comment sont imposées les plus-values professionnelles ?](#)
- [Peut-on céder les parts d'une société en procédure collective ?](#)
- [Cession de parts sociales : la garantie d'éviction](#)
- [Cession de parts sociales : la garantie des vices cachés](#)
- [Cession de parts sociales : la clause de non-concurrence](#)
- [Cession de parts sociales : quelles clauses de garantie inclure ?](#)